

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 1/12

REDOCOL Spatule à modeler

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

REDOCOL Spatule à modeler

N° de l'article:

MO10200

UFI:

NR7W-S028-U000-03J4

* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

Secteur d'utilisation [SU]

SU 18: Fabrication de meubles

Catégories de produits [PC]

PC 9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

vendeur:

Ostermann Schweiz AG

CH

Breitenstrasse 16B

8500 Frauenfeld

Schweiz

Téléphone: +41 (0)52 304 33 00

Télécopie: +41 (0)52 304 33 09

E-mail: verkauf.ch@ostermann.eu

Site web: www.ostermann.eu

Fournisseur:

FSG Schäfer GmbH

Boschstraße 14

48703 Stadtlohn

GERMANY

Téléphone: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 0

Télécopie: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 25

E-mail: verkauf@fsg-schaefer.de

Site web: www.fsg-schaefer.de

E-mail (personne compétente): j.bruns@ostermann.eu

+49 30 - 30 68 67 00 (Toxikologisches Informationszentrum Berlin)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Herr J. Bruns, +41 (0) 52 304 33 00, 24h: 145 (24 h Notrufnummer Tox Info Suisse Zürich Schweiz), +41 (0) 52 304 33 00 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 1</i>)	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 2/12

REDOCOL Spatule à modeler

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation



GHS08
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/Protection individuelle.

Conseils de prudence Réaction

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans Méthodes d'élimination.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mélange des substances énumérées ci-après avec des additions non dangereuses.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5 Numéro d'index: 601-026-00-0	Styrène Acute Tox. 4 (H332), Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 3 (H226), Repr. 2 (H361d), STOT RE 1 (H372), Skin Irrit. 2 (H315) Danger	25 - 50 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 3/12

REDOCOL Spatule à modeler

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Protection individuelle du premier sauveteur.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée.

En cas d'incendie: utiliser du sable, une poudre chimique ou une mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Équipement de protection.

Procédures d'urgence:

Voie d'évacuation

6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 4/12

REDOCOL Spatule à modeler

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Evacuation: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Colmater les bouches de canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités matériaux d'emballage:

Conserver le récipient bien fermé.

Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart de: Comburant.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2022	Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	① 20 ppm (85 mg/m ³) ② 40 ppm (170 mg/m ³) ⑤ SSC OL B; Tox: OAW Auge NS; Messmeth: HSE NIOSH DFG OSHA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 5/12

REDOCOL Spatule à modeler

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur limite	① Paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon: ④ Remarque
BAT (CH) à partir de 1 janv. 2022	Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	600 mg/g Creatinin	① Mandelsäure + Phenylglyoxylsäure ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	85 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	1 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	100 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	10 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	100 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	1 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets locaux
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	100 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets locaux
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	10 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë - inhalation, effets locaux
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	406 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	343 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	0,0077 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	40 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	40 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	5 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	0,614 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 6/12

REDOCOL Spatule à modeler

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	0,418 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	0,2 mg/kg	① PNEC terre
Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5	40 µg/L	① PNEC eaux, libération périodique

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

EN 166.

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués. EN ISO 374. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), Epaisseur du matériau des gants: >0,4 mm.

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): Observer le mode d'emploi.

Protection respiratoire:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A2

Autres mesures de protection:

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux,

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: visqueux

Couleur: divers

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	145 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Point éclair	34 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 7/12

REDOCOL Spatule à modeler

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	480 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1,2 - 8,9 Vol-%		② Le produit est pas explosif, toutefois, des mélanges explosifs vapeur / air inflammable / est possible.
Pression de vapeur	7 hPa	20 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,11 g/cm ³	20 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	Non miscible		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5

DL50 par voie orale: 2 650 mg/kg (Rat) Science Reports of the Research Institutes, Tohoku University, Series C: Medicine. Vol. 36(1-4), Pg. 10, 1989.

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 12 mg/L 4 h (Rat) Archives of Environmental Health. Vol. 18, Pg. 878, 1969.

Toxicité dermique aiguë:

Provoque une irritation cutanée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 8/12

REDOCOL Spatule à modeler

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5

CL50: 4,02 - 74,8 mg/L 4 d (poisson, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)) Pickering, Q.H., and C. Henderson 1966. Acute Toxicity of Some Important Petrochemicals to Fish. *J. Water Pollut. Control Fed.* 38(9):1419-1429

CL50: 23 - 59 mg/L 2 d (crustacés, *Daphnia magna* (puce d'eau géante)) LeBlanc, G.A. 1980. Acute Toxicity of Priority Pollutants to Water Flea (*Daphnia magna*). *Bull. Environ. Contam. Toxicol.* 24(5):684-691 (OECDG Data File); Qureshi, A.A., K.W. Flood, S.R. Thompson, S.M. Janhurst, C.S. Inniss, and D.A. Rokosh 1982. *Compariso*

CE50: 4,7 - 4,7 mg/L 2 d (crustacés, *Daphnia magna* (puce d'eau géante)) Cushman, J.R., G.A. Rausina, G. Cruzan, J. Gilbert, E. Williams, M.C. Harrass, J.V. Sousa, A.E. Putt, N.A. Garvey, J.P. 1997. *Ecotoxicity Hazard Assessment of Styrene. Ecotoxicol. Environ. Saf.* 37:173-180

CE50: 1,4 - 1,4 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques) Cushman, J.R., G.A. Rausina, G. Cruzan, J. Gilbert, E. Williams, M.C. Harrass, J.V. Sousa, A.E. Putt, N.A. Garvey, J.P. 1997. *Ecotoxicity Hazard Assessment of Styrene. Ecotoxicol. Environ. Saf.* 37:173-180

Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5

Biodégradation: Oui, lent

Remarque: Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Décomposition abiotique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5

Log K_{ow}: 2,96

Accumulation / Évaluation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 9/12

REDOCOL Spatule à modeler

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Styrène n°CAS: 100-42-5 N°CE: 202-851-5

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 09 * Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

Élimination selon l'Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (VVEA, ehem. TVA) SUISSE - Code déchet : 1101 - Solvants non halogénés.

Code des déchets conditionnement

15 01 10 * Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Autres recommandations de traitement des déchets:

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.2. Informations complémentaires

Retournez au distributeur., Laisser le produit s'évaporer sous un apport d'air frais. Les ménages peuvent renvoyer gratuitement les produits chimiques au détaillant, aux points de collecte ou aux objets de collection spéciaux de la commune ou du canton (jusqu'à 10 kg par an) (utilisateur final) (Suisse). Pour protéger l'environnement, ne jetez pas le drain.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1263	UN 1263	UN 1263	UN 1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
PEINTURES (Styrène)	PEINTURES (Styrène)	PAINT (Styrene)	PAINT (Styrene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
3	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
non déterminé	non déterminé	non déterminé	non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 10/12

REDOCOL Spatule à modeler

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Quantité limitée (LQ): 5 L Quantités exceptées (EQ): E1 Danger n° (code Kemler): 30 Code de classification: - Code de restriction en tunnel: (D/E)	Aucune donnée disponible	Dispositions particulières: 5L Quantité limitée (LQ): E1 Numéro EmS: F-E, S-D Remarque: SW1 Protected from sources of heat.	Dispositions particulières: 5 L Quantité limitée (LQ): E1 Remarque: Matières liquides inflammables

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
non déterminé.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (restrictions): 3.

Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P5a Matières liquides inflammables, Catégorie 1 ou 2
- P5b Liquides inflammables
- P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115); articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance/cette préparation). Sont réputés jeunes gens lestravailleurs...

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52) :

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) (Art. 63 OLT 1 ; RS 822.111).

Valeur de COV

0 pds %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 11/12

REDOCOL Spatule à modeler

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OEL	Valeur limite d'exposition
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 janv. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.5



Page 12/12

REDOCOL Spatule à modeler

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT RE 1)	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.